

Numéro 4

APR 24 1987

Mars 1987

SAUVEGARDER LA PAIX ET LA LIBERTÉ: LA DISSUASION NUCLÉAIRE ET LA LIMITATION DES ARMEMENTS

par Lorne Green

À l'heure actuelle, les Forces canadiennes ne possèdent aucun armement nucléaire. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Pendant deux décennies, en effet, soit entre novembre 1963 et juin 1984, les Forces canadiennes ont eu à leur disposition des moyens nucléaires. Peu à peu cependant, on s'est débarrassé des missiles *Honest John* et *Bomarc*, les avions de frappe nucléaire *CF-104* ont été reconvertis en avions d'attaque portant des armes conventionnelles, et les armes nucléaires de défense aérienne sont devenues superflues, le *CF-101* ayant été remplacé en 1984 par le *CF-18*. C'est ainsi qu'il n'y a plus aucun armement nucléaire sur le territoire canadien. Il reste cependant que nous sommes tenus, comme nos alliés occidentaux, de compter sur la doctrine de la dissuasion nucléaire pour garantir la paix et la liberté. Pour une population soucieuse de sa sécurité dans un monde de plus en plus complexe, il est important de comprendre les fondements de notre défense, de la dissuasion et, plus particulièrement, de la dissuasion nucléaire.

LA PAIX, ET AUSSI. . .

L'état de paix et de liberté dont jouit la population canadienne ne saurait être considéré comme une chose acquise. La paix à laquelle nous aspirons va au-delà de la simple absence de guerre; au cours de sa visite en Grande-Bretagne, le pape Jean-Paul II a déclaré que la paix supposait un respect mutuel et des rapports de confiance entre les peuples et les nations, qu'elle nécessitait des relations de collaboration et des engagements. La paix ne peut en aucun cas être jugée définitive; elle doit constamment être recrée et entretenue, car il se trouvera toujours quelqu'un qui voudra la détruire.

Serait-il possible que la société canadienne connaisse un état de paix vraiment satisfaisant si cette

paix lui était imposée au prix de la liberté individuelle? Le libre arbitre dont ils disposent permet aux Canadiens et aux Canadiennes de se réaliser pleinement. Comme l'a écrit E.F. Schumacher, "l'homme ne peut véritablement être une personne et atteindre l'état de liberté que s'il peut faire usage de sa faculté de se connaître lui-même. C'est alors seulement qu'il vit; personne ni rien d'autre ne vit son existence pour lui."¹ Certes, le maintien de l'ordre social exige la présence de certaines forces, mais l'individu dans notre société a besoin de plus d'espace pour pouvoir s'épanouir. Albert Schweitzer comprenait profondément ce qu'il appelait "le culte de la vie", et il avait senti chez l'homme et la femme le besoin de se fabriquer, par leurs propres activités, des valeurs spirituelles et matérielles qui puissent contribuer à l'enrichissement de l'individu et de l'humanité.² Ainsi, la paix que goûte le peuple canadien est indissociable de la liberté individuelle, et les occasions qui nous sont offertes d'exercer cette liberté et de jouir de la paix, tant au niveau de la nation qu'à celui de la personne, sont plus nombreuses que dans la plupart des autres pays. Mais la liberté ne saurait, pas plus que la paix, être considérée comme un bien acquis; elle mérite d'être cultivée et mise à l'abri des forces de destruction qui la menacent. Par conséquent, tant que nous vivons dans un monde imparfait, il nous faudra prendre les mesures minimales qui s'imposent pour protéger les valeurs qui nous sont chères.

LA PAIX ET LA LIBERTÉ MENACÉES

Il faut malheureusement reconnaître que la sécurité du Canada est aujourd'hui véritablement et sérieusement menacée; le danger provient de ceux qui, par intolérance ou par insécurité, pourraient chercher à imposer aux autres leurs propres valeurs politiques,